




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant :  |
| Date de signature : 31 juillet 2014  |
| Date de réception : 31 juillet 2014  |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:<br>- ACTE SERIE<br>- COMPTE RENDU AFFICHE<br>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE L'EQUALITE |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-264**

Séance publique du

30 juillet 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PROJET "THECAMP"- SECTEUR DU TOURILLON - QUARTIER DE LA DURANNE.  
CONCERTATION PREALABLE AU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE: OBJECTIFS POURSUIVIS  
ET MODALITES DE CONCERTATION.**

Le 30 juillet 2014 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Eric CHEVALIER à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Karima ZERKANI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gælle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Claude MAINA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Souad HAMMAL, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Francis TAULAN à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME à Monsieur Sylvain DIJON.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets  
Urbains  
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUILLET 2014

**Nomenclature : 2.2**

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation  
des sols

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alexandre GALLESE

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : PROJET "THECAMP"- SECTEUR DU TOURILLON - QUARTIER DE LA DURANNE.  
CONCERTATION PREALABLE AU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE: OBJECTIFS  
POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le syndicat Mixte de l'Arbois a présenté un projet de création d'un campus orienté vers le secteur de l'économie numérique et celui de la ville *intelligente* dénommé « The camp » situé au Tourillon, dans son périmètre de compétence, à proximité immédiate des grandes infrastructures de transport (gare, TGV, aéroport).

Ce projet s'insère dans le projet de développement économique de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville qui ont identifié le secteur de l'économie numérique comme un créneau très porteur et pour lequel nous disposons de sérieux atouts.

Ce dossier consiste à créer un campus d'environ 12 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur un terrain de 7 ha cédé par le syndicat Mixte de l'Arbois. Ce concept se développe dans plusieurs endroits dans le monde et, dans ce climat de concurrence, il importe d'y être présent le plus rapidement possible.

Le projet comprend quatre activités centrales :

- 1 un pôle de Formation post-diplôme pour des étudiants de profils divers (ingénieurs, programmeurs, designers, médecins, diplômés d'école de commerce, de marketing, de communication etc. ...)
- 2 un pôle de Formation pour des dirigeants et des cadres du privé et du public

Les formations dispensées seront de courte durée (1 semaine à 3 mois) mais très intensives

- 3 un pôle d'Accélération pour les startups et des PME de croissance

- 4 un pôle d'Expérimentation, « d'abord dans le Lab interne, prolongé par l'expérimentation de prototypes commerciaux in situ dans des zones pilotes de la Métropole. »

Le projet comprend également des hébergements et des locaux de restauration pour les publics accueillis sur le campus.

Les activités qui seront développées sur ce site se situent en amont de celles qui ont déjà atteint un niveau de développement et notamment de celles développées dans le projet de pôle numérique situé au nord de Valcros-Constance et pour lequel la Ville d'Aix et la CPA ont candidaté au label « French Tech », il s'agit donc de deux sites complémentaires.

La demande de permis sera déposée par Monsieur Chevalier, Président-Fondateur du groupe High-Co, implanté à Aix en Provence, spécialisé dans la communication, le projet sera porté par une association regroupant des sociétés partenaires internationales du numérique et de la ville *intelligente* et des collectivités publiques.

Le projet doit être opérationnel dans un délai proche de ceux pratiqués dans d'autres pays concurrents, sa livraison est prévue pour fin 2016.

Le Préfet ayant jugé que ce dossier devait être assujéti à étude d'impact, ses services nous ont suggéré de mettre en œuvre la nouvelle procédure de concertation préalable issue de la loi ALUR approuvée le 24 mars 2014 (article 170 qui modifie l'article L300-2 du code de l'urbanisme).

En effet cette procédure permet de raccourcir les délais d'instruction pour les projets soumis à étude d'impact car lorsque le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au dépôt de la demande de permis de construire, les procédures relatives à l'étude d'impact sont simplifiées.

La procédure de concertation préalable dispose que l'autorité compétente met le dossier transmis par le maître d'ouvrage à la disposition du public dans les conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions.

Les observations ou propositions du public recueillies dans le cadre de la concertation préalable sont enregistrées et conservées. A l'issue de la mise à disposition du public, l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis établit le bilan de la concertation préalable et transmet le bilan au maître d'ouvrage. Ce bilan est joint à la demande de permis.

Le projet « The camp » envisagé répondant aux objectifs poursuivis par la CPA et la Ville d'Aix en Provence en matière de développement économique, il est donc envisagé de mettre en œuvre la procédure de concertation préalable afin de recueillir les observations ou propositions du public

Les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Le dossier de présentation du projet conforme à l'article L 300-2.III bis du code de l'urbanisme sera mis à disposition du public pendant une durée qui ne pourra être inférieure à 15 jours :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la Mairie d'Aix en Provence - Service Accueil, renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme, 12 rue Pierre et Marie Curie,
- sur le site internet de la Ville d'Aix.

Les observations du public pourront être consignées :

- dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse,
- par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de mise à disposition, à l'adresse suivante – Mairie d'Aix en Provence – Direction de la Planification Urbaine – CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

- Les dates et modalités de consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage notamment sur les lieux du projet, à la Mairie Centrale, à la Mairie Annexe de la Duranne et publication dans deux journaux désignés ci-après : La Provence et La Marseillaise et sur le site internet de la Ville ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-2,

VU le POS approuvé le 31 octobre 1984, révisé et modifié,

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les objectifs poursuivis dans le cadre du projet « The camp » à savoir : développer l'activité de l'économie du numérique sur notre territoire ;

**DECIDE** d'organiser la concertation relative au projet « The camp » préalable au dépôt de la demande de permis de construire conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

**APPROUVE** les modalités de cette concertation suivantes :

- Le dossier de présentation du projet conforme à l'article L 300-2.III bis du code de l'urbanisme sera mis à disposition du public pendant une durée qui ne pourra être inférieure à 15 jours :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la Mairie d'Aix en Provence - Service Accueil, renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme, 12 rue Pierre et Marie Curie,
- sur le site internet de la Ville d'Aix.

Les observations du public pourront être consignées :

- dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse,
- par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de mise à disposition, à l'adresse suivante – Mairie d'Aix en Provence – Direction de la Planification Urbaine – CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

- Les dates et modalités de consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage notamment sur les lieux du projet, à la Mairie Centrale, à la Mairie Annexe de la Duranne et publication dans deux journaux désignés ci-après : La Provence et La Marseillaise, sur le site Internet de la Ville ;

Le bilan de la concertation sera établi par le Conseil Municipal.

DL.2014-264 - PROJET "THECAMP"- SECTEUR DU TOURILLON - QUARTIER DE LA DURANNE. CONCERTATION PREALABLE AU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE: OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION.-

Présents et représentés : 55  
Présents : 40  
Abstentions : 1  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 53  
Contre : 1

Ont voté contre  
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus  
Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/07/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence  
Mairie de Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2014

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ET AVEC POUVOIR  
(Extrait du registre des délibérations - Art L.2121-23 du CGCT)

DL 2014-264

|                             |                    |                               |                           |                        |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------|
| AGOPIAN Jacques             | ANDRE Ravi         | AUGEY Dominique               | BACHI Abbassia            | BALDO Edouard          |
| BENKACI Moussa              | BENON Charlotte    | BERNARD Christine             | BONTHOUX Odile            | BORRICAND Patricia     |
| BOUDON Jacques              | BOUVET Jean-Pierre | BOYER Repul                   | BRAMOUILLÉ Gérard         | BRUNET Danièle         |
| CASTRONOVO Lucien-Alexandre | CHAZEAU Maurice    | CHEVALIER Eric                | CICCOLINI-IOUFFRET Noëlle | de BUSSCHERE Charlotte |
| DE SAINTO Philippe          | DELOCHE Gérard     | DEVESA Brigitte               | DI CARO Sylvaine          | DIGNON Sylvaine        |
| DILLINGER Laurent           | DONATINI Gilles    | EINAUDI Michele               | GALLESE Alexandre         | GRASSI Jean-Christophe |
| GUERRERA Hervé              | HAMMAL Souad       | HERNANDEZ Muriel              | JAUSSAUD Coralie          | JOISSAINS Sophie       |
| JOISSAINS MASINI Maryse     | LENFANT Gaëlle     | MAINA Claude                  | MALAUZAT Tréne            | MERGER Reine           |
| PAOLI Stéphane              | PERRIN Jean-Marc   | PIERRON Liliane               | POLITANO Jean-Jacques     | ROLANDO Christian      |
| ROUVIER Catherine           | SANTAMARIA Danièle | SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre | SILVESTRE Catherine       | SOLARI Josyane         |
| SUSINI Jules                | TAULAN François    | TERME François                | ZAZOUN Michael            | ZERKANI Karima         |





**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr))

94-14

**Commune d' Aix en Provence**

à

**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2014**

**OBJET DE L'ACTE : BILAN DE LA CONCERTATION - ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME + feuille d'émargement + Annexes (dossier complet en 3 exemplaires)**

**DATE DE L'ACTE : 30/07/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-263**

**OBJET DE L'ACTE : PROJET « THECAMP » - SECTEUR DU TOURILLON – QUARTIER DE LA DURANNE. CONCERTATION PREALABLE AU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE : OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION. + feuille d'émargement**

**DATE DE L'ACTE : 30/07/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-264**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**31 JUL. 2014**

**COURRIER ARRIVE**